



Notr'Canard

Bulletin d'information de la Confrérie St Hubert du Grand-Val

Nr 048, mai 2011

Chers amis de la Confrérie St Hubert du Grand-Val,

L'éventuelle décision d'acquérir un chiot demande réflexion. Le temps consacré à son compagnon n'est pas négligeable. La responsabilité du futur détenteur est considérable vis-à-vis du bien-être du chien. De plus, la nouvelle législation fédérale sur la protection des animaux demande aux futurs propriétaires, de suivre une formation théorique obligatoire avant l'acquisition. Suite à cela, une formation pratique du couple "maître-chien" est exigée.

Pour le chasseur désireux de prendre son chien à la chasse, l'aventure ne se termine pas là. Le chien devra réussir un examen pratique d'obéissance. Si une spécialisation du compagnon est envisagée (rapport de gibier; recherche au sang), il devra montrer ses aptitudes avant de pouvoir les pratiquer.

Cette édition de Notr'Canard est donc consacrée au curriculum vitae de notre compagnon à quatre pattes. Le chemin parcouru depuis la naissance jusqu'à ses premiers succès de chasse n'est pas des moindres.



Honneur et respect pour le meilleur ami de l'homme.

*Votre Président
René Kaenzig*

L'acquisition d'un chien

par René Kaenzig



Tina Schoggi de Sous-la-Rive, dit "Tina" à 3 mois (Labrador Retriever, 2010)

La décision d'acheter un chien ne doit pas être prise à la légère. Il ne s'agit pas d'acquérir un simple objet, mais bien d'accueillir un animal qui va nous accompagner normalement pour plus de dix ans. Certaines réflexions sont nécessaires au préalable et des réponses doivent être trouvées à de multiples questions.

Le questionnement mentionné ci-après ne représente que quelques pistes utiles à cette réflexion:

- Suis-je prêt à éduquer un chien?
- Suis-je capable d'éduquer un chien?
- Suis-je prêt à changer mon quotidien?
- Vais-je supporter les dégradations et inconvénients occasionnés par le chien (éventuellement mobilier abîmé, objets détruits, poils dans la maison, plantes déterrées, excréments, etc...)?
- Est-ce que je connais les besoins d'un chien?
- Suis-je disponible et capable physiquement de faire des promenades quotidiennes (temps libre)?

Confrérie St Hubert du Grand-Val

st-hubert-du-grand-val@bluewin.ch
http://www.st-hubert-du-grand-val.org
CH-2746 Crémines, Suisse



- Est-ce que je peu m'occuper du chien au cours des prochaines dix à quinze années et plus (même lors de ses vieux jours)?
- Est-ce que je peux en assumer les coûts (acquisition, infrastructure et accessoires, nourriture, éducation, vaccinations et antiparasitaires, suivis médical, soins médicaux, éventuellement gardiennage)?
- Ai-je une situation stable (profession et emplois, domicile, déménagement)?
- Est-ce que les autres membres de la famille participent à cette décision?
- Quelqu'un dans la famille est-il allergique aux poils (concerne généralement les poils de chats)?
- La détention d'un animal est-elle permise par le propriétaire de l'appartement?
- Est-ce que le voisinage acceptera les éventuels aboiements?
- Quelles solutions j'ai pour mon chien pendant les vacances?



Philippe Dumont avec Oslo de la Rente Rouge, dit "Oslo" (Beagle, 2008)

L'éducation du chien

par Laurence Robert, Court
Éducatrice canin, est affiliée à la *Fédération Romande de Cynologie* et fréquente le milieu cynologique depuis plus de vingt ans.

Il y a encore une vingtaine d'années, l'éducation du chien se résumait à une communication à sens unique: "*moi, le maître, je te dis ce que tu dois faire, et toi, le chien, tu fais ce que je te dis*". Or ceci n'a plus rien à voir avec la relation de confiance qui doit être instaurée afin que nos chiens soient capables de vivre dans notre société.

La nouvelle législation, entrée en vigueur le 01.09.08, découle de la discussion intensive sur la place des chiens dans notre société, notamment suite à des événements dramatiques d'attaques de chiens sur des enfants.

En quoi êtes-vous concerné en tant qu'actuel ou futur propriétaire de chien?

- Vous devez connaître les lois et les règlements fédéraux, cantonaux et communaux;
- Quelques formalités, obligations et comportements à adopter:
 - cours théorique si vous n'avez jamais eu de chien;
 - cours pratique avec tout nouveau chien;
 - annonce de votre chien aux autorités;
 - inscription à la banque de données ANIS (*Animal Identity Service*);
 - tenir son chien en laisse dans les zones habitées;
 - ramasser les crottes.

Les cours obligatoires doivent être suivis par le propriétaire du chien, selon l'inscription faite chez ANIS et idéalement aussi par toutes personnes qui s'en occupent de manière régulière.

☐ Cours théorique avant l'acquisition d'un chien

Toute personne qui prend un premier chien depuis le 01.09.08 doit suivre 4 heures de théorie. La première partie du cours théorique est déjà très bien résumée en début de ce bulletin. Je passe donc cette partie de prise de conscience: ai-je le temps, l'envie de prendre un chien, etc...? Selon la nouvelle loi, le fait de travailler à 100% est pratiquement incompatible avec l'acquisition d'un chien.

Ci-après, quelques thèmes abordés lors des cours théoriques:

Les besoins fondamentaux du chien

Le chien est un animal social par obligation. Cela veut dire qu'il doit avoir des contacts sociaux journaliers avec des êtres humains et des chiens. Le chien d'une manière générale a besoin de 2 à 3 heures d'activités (promenades, liberté) par jour.



Combien coûte un chien?

Le coût de l'acquisition du chien dépend de sa race et de sa provenance. Selon différents calculs, il faut compter 1'500.- francs par an en frais courant. Soit la nourriture, la prévention sanitaire (vaccins, antiparasitaires), les achats de matériel, pour le transport, les laisse, les jouets, etc..., il faut également prévoir les cours d'éducation (les prix diffèrent selon les cantons et selon les éducateurs).

Quelles sont mes attentes?

L'image que l'on se fait du chien va influencer l'éducation que l'on va lui donner. Un propriétaire n'éduque pas de la même manière un croisé labrador-rottweiler qu'un rottweiler-labrador, intéressant, non?

Chiot ou chien adulte / femelle ou mâle

Pendant le cours, nous parlons également des avantages/inconvénients de prendre un chiot ou un chien adulte ainsi que du choix entre acquérir une chienne ou un chien. Tant au point de vue caractère, du physique et des maladies. Le thème de la castration ou stérilisation est aussi abordé.

Où trouver un chien?

Le terme "éleveur" n'est pas synonyme de qualité; il signifie simplement que la personne produit des chiots et les cède à des tiers. On sait l'importance de la génétique, il est donc très important de choisir l'élevage d'après les géniteurs qui doivent être visibles. Les premières semaines passées à l'élevage ont également un impact sur toute la vie du chien, il est donc primordial de connaître les conditions de l'élevage. On met en garde les gens qui achètent des chiens sur internet ou dans des animaleries.

Détention / contraintes

La loi est très précise quand aux surfaces de détention d'un chien, autant à l'intérieur

qu'à l'extérieur de la maison. Un chien ne peut plus être détenu dans une caisse de transport pendant l'absence prolongée des propriétaires.

Éducation, socialisation

Les classes de jeux pour chiots sont fortement conseillées, mais pas obligatoires. La socialisation est l'apprentissage des espèces amies. Pendant ces cours tous les aspects de la gestion du chiot sont abordés.

Les cours pratiques obligatoires ne seront pas dispensés avant que le chiot ait 6/7 mois, par contre ils peuvent être précédés d'autres cours.

Soins

Soins préventifs: les vaccins, les antiparasitaires.

Soins quotidiens: brossage, soins des yeux et des oreilles, etc...

Un chien au fil des saisons

Le but des cours est de responsabiliser les propriétaires concernant l'environnement. Un chien ne doit pas poursuivre la faune sauvage, par exemple (*ndlr: exception faite lors d'une action de chasse ☺*). Concernant l'insertion dans la société, comme, rappeler son chien lorsqu'on croise quelqu'un ou ramasser les crottes, par exemple.

Séparation

Prendre conscience que le chiot va être séparé de sa fratrie et de sa mère: c'est un moment difficile pour lui.

Le matériel

Une information est donnée concernant le matériel à éviter, tel que le collier étrangleur; le matériel à gérer avec des professionnels, tel que "Aboistop"; le matériel interdit ou sous régime d'autorisation, tel que le collier à pointes.

Comment communique mon chien?

Il communique avec son corps: mimiques (expression au niveau de la tête) et postures (corps); les signaux d'apaisement; sa voix: grognement, jappement, aboiements, couinements; ses phéromones: petites particules produites par des glandes de la peau et de certaines muqueuses; ces particules ont un effet sur le comportement des autres chiens.





Les menaces

Les menaces précèdent l'attaque (pincement, morsure): c'est un signal d'avertissement! Avec l'aide d'un/e moniteur/trice, le problème sera traité en amont, pas dans la situation d'agression!

L'attaque

Elle comprend le pincement ou la morsure et intervient après la menace (qu'on ne peut pas toujours percevoir). Chaque menace est à prendre au sérieux.

Comment communiquer avec mon chien?

Par la voix: l'intonation de votre voix peut être en contradiction avec ce que vous dites, et le chien répond d'abord à l'intonation.

Par mes mimiques et mes postures: c'est l'expression non verbale, vous n'avez pas besoin de mots pour vous exprimer!

Par mon attitude intérieure: le chien est capable de lire votre attitude intérieure, car elle est liée à vos mimiques et à votre posture.

Par mes phéromones: eh oui, ce qui explique qu'une personne qui a peur des chiens, en dégageant des phéromones de peur, attire tous les chiens!

Les théories de l'apprentissage, vues en cours théoriques, seront travaillées sur le terrain en cours pratique.

Prévention des accidents par morsure de chien

Des règles à respecter afin d'éviter les conséquences de mauvaises interactions entre les enfants et les chiens.

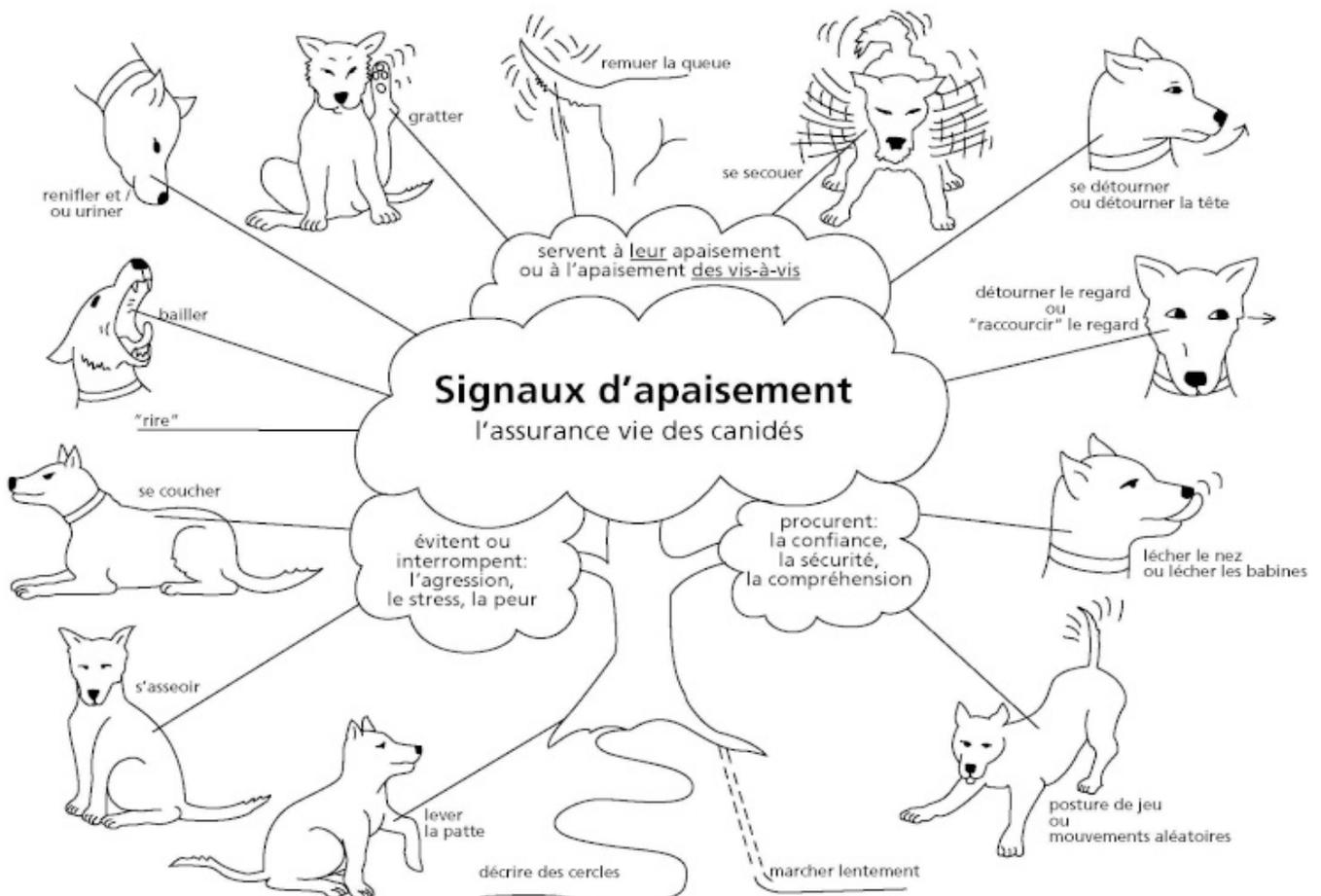
Des principes à mettre en place afin d'éviter que le chien grogne, pince, attaque ou se fasse attaquer par d'autres chiens.

... Ou encore:

Comment puis-je me rendre compte que mon chien est malade?

Quel comportement du chien doit m'inquiéter?

Comment faire la différence entre une mauvaise éducation ou un trouble de comportement? ...





□ Cours pratiques à suivre dans l'année d'acquisition

Toute personne qui prend un chien depuis le 01.09.08 doit suivre 4 heures de pratique. Les points qui ont été vus en cours théorique seront mis en pratique.

Pour ma part, je donne les cours obligatoires sur 4 heures uniquement pour les chiens de petite taille, tel que le yorkshire, chihuahua, etc... Les autres chiens doivent suivre chez moi de 6 à 9 heures de cours. Je pars du principe que les propriétaires doivent apprendre à éduquer leur chien, ce qui signifie qu'ils doivent savoir comment gérer toutes les situations qu'ils vont rencontrer. Les chiens de petite taille, en cas de problèmes, seront portés par leur propriétaire, et sortis de cette manière de la situation. Pour tous les autres propriétaires, ils doivent apprendre à maîtriser leur chien, d'une autre manière que par la force physique, et cela prend du temps.

Objectifs généraux

Un accent particulier sera mis pendant toute la durée du cours:

- *Sur la socialisation* du chien envers les humains, les congénères, les autres espèces, les objets, les bruits.
- *Sur l'apprentissage basé sur la motivation* du chien renforcée par la voix, les récompenses et leurs utilisations, les caresses, les différents jeux à disposition.
- *Sur l'apprentissage de la "lecture du chien"* et de ses signaux corporels de manière à avoir une interprétation correcte du chien.
- *Sur l'information des éventuels problèmes de comportement* et la nécessité de recourir à un spécialiste.
- *Sur la méthodologie correcte* de l'apprentissage.
- *Sur la bonne insertion dans la hiérarchie*.

Chaque moniteur construit ses cours selon ses affinités, ses connaissances, toujours dans le respect de l'être humain et de l'animal, et dans le respect des objectifs généraux.

Pour ma part, je forme des groupes de 4 à 5 chiens qui peuvent être lâchés entre les phases de travail. Je pars en promenade

(en campagne et en ville pour les chiens de grande taille), pour voir comment se comportent les chiens à l'extérieur d'un parc.

Je transmets quelques règles générales telles que:

- Afin de palier nos handicaps, nous devons au maximum anticiper les situations, afin de ne pas les subir.
- L'utilisation de nourriture, de jouet, afin d'obtenir un comportement précis du chien, lui montre notre capacité de pouvoir gérer les situations. Ce n'est donc pas une faiblesse, c'est une force.
- Le chien est un animal qui a des émotions, beaucoup de comportements inadéquats sont la conséquence d'un trop plein d'émotions.
- On va travailler sur l'émotion du chien avant de mettre en place "une obéissance".
- Le chien apprend ce qu'il est en train de faire. Par exemple, un chien qui saute sur les gens qui approchent ne peut pas changer de comportement sans l'aide de son maître.
- La règle des 3 D doit être respectée:
1^{er} D = Durée
2^{eme} D = Distraction
3^{eme} D = Distance
Pour chaque apprentissage du chien, on va augmenter la difficulté dans un seul D à la fois, soit la durée, soit la distraction, soit la distance.
- Une mauvaise obéissance est souvent due à une mauvaise compréhension.
- C'est l'être le plus intelligent qui doit faire l'effort de comprendre l'autre!
- Si l'on tient compte de ces paramètres, l'adage "tel maître, tel chien" prend toute sa valeur.





Le choix du chien

par Fritz Schlupe, Eschert

Président et responsable de la formation des chiens de la *Société des chasseurs du district de Moutier*

Avant d'acquérir un chien, il faut se poser la question suivante: quelle race convient le mieux au travail que je lui demande. Pour commencer, il y a deux possibilités: le *génotype*, pour ses qualités de chasse ou, le *phénotype*, pour son esthétique.

Généralement, la race est choisie pour son génotype. Le chasseur fait le choix en fonction de la manière dont il chasse. Si le chien est choisi pour son esthétisme, c'est en général un choix de la famille. Car il ne faut pas oublier que le chien de chasse de "Monsieur" sera le chien de chasse de "Madame" ou des enfants le jour où il n'ira pas chasser. Alors conseil de famille s'impose!



Lascar de Mont Croix, dit "Lascar"
(Bruno du Jura, 2009)

Le choix d'une race: Celui qui chasse en groupe et qui aime bien entendre les chiens qui donnent de la voix, choisira un chien dans le grand groupe des chiens courant. Pour chasser le blaireau ou le renard, ce qui convient le mieux sera un teckel ou un terrier. Celui qui chasse à l'approche et chasse seul, choisira un épagneul, un wachtel, un labrador ou un chien d'arrêt. Pour le travail au sang et la recherche de gibier blessé, chaque race de chien de chasse peut être employée, mais les chiens spécialisés comme le rouge de Hanovre et le rouge de Bayern sont mieux prédisposés.

Mâle ou femelle: Le sexe ne joue qu'un rôle secondaire si l'on ne possède qu'un chien. L'erreur serait de prendre deux

sexes différents à cause des périodes de chaleur. Les femelles sont en général plus faciles. Les mâles sont plus têtus. Il faut une main plus dure pour l'éducation.



"Eika"
(Cocker, 1999)

Avec ou sans papiers: Avec! Depuis des centaines d'années, l'humain a œuvré pour sélectionner des chiens avec des spécificités et des qualités propres à chaque race. Ce qui ne veut pas dire qu'un chien sans papier ne peut pas être un bon chien!



Brisco vom Spiertossen, dit "Brisco"
(Chien courant lucernois, 2004)

Une fois la race et le sexe choisi, contacter un éleveur consciencieux: il saura vous conseiller. Pour le reste, l'éducation depuis son plus jeune âge est de rigueur. On a souvent le chien que l'on mérite. Un bon chasseur aura rarement un mauvais chien de chasse.

Détention d'un chien, hébergement et comportements problématiques des maîtres

par Louis Tschanz, Perrefitte
Garde-faune cantonal

Maître et chien forment un couple. Comme dans les relations humaines, il faut de la compréhension, du respect, de la tolérance etc. Mais il faut aussi se comprendre,



par la voix, les gestes, le toucher et le comportement général. Même les psychologues canins ne parlent pas "chien" alors il ne vous reste plus qu'à apprendre à connaître votre animal. Retenez ceci: il s'agit d'un être unique, différent de tous les autres de son espèce. Écoutez bien les conseils qu'on vous donnera mais sachez que c'est **vous et votre chien**, en couple, qui devrez trouver l'harmonie. Chaque maître et chaque chien ont leur caractère propre et parfois il faut du temps, simplement pour s'accepter.

Comme pour les relations humaines, il y a aussi des lois et des ordonnances qui donnent un cadre légal et qui fixent des obligations, qui définissent des limites tout en indiquant des interdictions et des sanctions en cas d'infraction.

Tout commence avant l'achat. Idéalement, le futur propriétaire va prendre contact avec un éleveur reconnu, en Suisse. Dans ce cas il va être informé sur tous les points importants concernant la détention. Normalement, il va suivre les cours obligatoires et être aux petits soins pour son canidé. Sachant que l'éducation et la compréhension sont nécessaires à une cohabitation harmonieuse, il va avoir à cœur de progresser et faire des efforts.

Toutefois, de nombreuses situations différentes peuvent se présenter, comme par exemple l'achat d'un chien à l'étranger ou chez un éleveur amateur ou encore une prise en charge pendant une durée limitée par une personne qui n'a pas l'habitude de soigner un chien ou l'achat sur un coup de cœur (ou de foudre...).

Que dit la législation ?

Loi fédérale sur la protection des animaux (LPA)

Art. 6 Exigences générales

Toute personne qui détient des animaux ou en assume la garde doit, d'une manière appropriée, les nourrir, en prendre soin, leur garantir l'activité et la liberté de mouvement nécessaires à leur bien-être et, s'il le faut, leur fournir un gîte.

Art. 26 Mauvais traitements infligés aux animaux

¹ Est punie de l'emprisonnement ou de l'amende de toute personne qui, intentionnellement:

maltraite un animal, le néglige ou le surmène inutilement ou porte atteinte à sa dignité d'une autre manière; met à mort des animaux de façon cruelle ou par malice; organise des combats entre animaux ou impliquant des animaux au cours desquels ceux-ci sont maltraités ou mis à mort; cause à un animal, lors d'expériences, des douleurs, des maux ou des dommages ou le met dans un état d'anxiété alors que le but visé aurait pu être atteint d'une autre manière; abandonne ou relâche un animal domestique ou un animal détenu dans une exploitation, dans l'intention de s'en défaire.

² Si l'auteur agit par négligence, il est puni des arrêts ou d'une amende de 20'000 francs au plus.

Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)

Art. 3 Détention conforme aux besoins des animaux

¹ Les animaux doivent être détenus de telle façon que leurs fonctions corporelles et leur comportement ne soient pas gênés et que leur faculté d'adaptation ne soit pas sollicitée de manière excessive.

² Les logements et les enclos doivent être munis de mangeoires, d'abreuvoirs, d'emplacements de défécation et d'urinement, de lieux de repos et de retraite couverts, de possibilités d'occupation, de dispositifs pour les soins corporels et d'aires climatisées adéquats.

³ L'alimentation et les soins sont appropriés s'ils répondent aux besoins des animaux à la lumière de l'expérience acquise et des connaissances en physiologie, éthologie et hygiène.

⁴ Les animaux ne doivent pas être détenus en permanence à l'attache.

Art. 22 Pratiques interdites sur les chiens

¹ Il est en outre interdit de pratiquer les interventions suivantes sur les chiens:

^a leur couper la queue ou les oreilles et les soumettre à des interventions chirurgicales pour obtenir des oreilles tombantes;

^b importer des chiens aux oreilles ou à la queue coupées;

^c leur supprimer les organes vocaux ou utiliser d'autres moyens pour les empêcher de donner de la voix ou d'exprimer leur douleur;

^d employer des animaux vivants pour dresser des chiens ou contrôler leur agressivité, sauf pour le dressage et le contrôle des chiens utilisés pour le travail au terrier



artificiel au sens de l'art. 75, et pour la formation des chiens de protection de troupeau et des chiens de berger;

^e proposer à la vente, vendre, offrir ou présenter à des expositions des chiens essorillés ou ayant la queue coupée, s'ils ont subi cette intervention en violation des dispositions suisses sur la protection des animaux.

² Sont autorisées l'importation temporaire de chiens aux oreilles ou à la queue coupées appartenant à des détenteurs résidant à l'étranger qui viennent en Suisse pour des vacances ou des séjours de courte durée, et l'importation de ces chiens à titre de biens de déménagement. Il est interdit de proposer ces chiens à la vente, de les vendre, de les offrir ou de les présenter à des expositions.

Annexe 1 à l'Art. 10

Exigences minimales pour la détention de chiens domestiques (les dimensions indiquées délimitent les espaces libres de tout obstacle, pour 1 chien):

Chenil. Hauteur 1.8 m. Surface de base pour un chien 6m² (chien jusqu'à 20 kg); 8m² (chien de 20 à 45 kg); 10m² (chien de plus de 45 kg).



Eiko vom Hasenacker, dit "Eiko"
(Teckel à poil ras, 2008)

Informations aux détenteurs de chiens dans le canton de Berne

Interdiction:

Laisser errer des chiens sans surveillance (Art. 7 al. 1 OPFS; Art. 18 al. 1 lit d LChP ainsi que l'Art. 31 al. 1 lit. c LCh)

Interprétation de cette interdiction:

Cette interdiction vise à protéger la faune des dommages que les chiens errants pourraient y causer. Ce n'est pas la distance entre le chien et son maître qui est déterminante mais bien le fait de

savoir si l'animal est sous le contrôle de son maître.

Que signifie donc "les chiens doivent à tout moment pouvoir être maîtrisés par la personne qui les accompagne"?

(teneur de l'Art. 7 OPFS)

Cela signifie que le détenteur doit toujours garder le chien à distance d'obéissance, qu'il doit avoir avec lui un contact visuel et auditif et qu'il doit, en cas de besoin, pouvoir agir immédiatement en fonction d'une situation critique qui se présenterait. Le chien qui divague hors de vue du détenteur ou qui se trouve à une distance telle qu'il n'obéit plus aux ordres vocaux n'est plus «sous le contrôle de son maître»; le détenteur est alors punissable selon l'Art. 7 OPFS (ordonnance sur la protection de la faune sauvage).

Sont de plus applicables: les dispositions particulières édictées pour les réserves naturelles et les refuges de chasse (obligations de tenir les chiens en laisse, interdiction de pénétrer, etc.), ainsi que celles promulguées par les communes sous forme de règlements communaux, règlement d'utilisation des parcs et jardins etc.

Détention et pratiques problématiques:

- Les chiens sont simplement lâchés sans surveillance (par ex pour faire leurs besoins);
- Les chiens sont libres 24 h sur 24 h et peuvent ainsi errer dans les environs sans aucun contrôle (souvent aux abords des fermes et maisons isolées);
- Certains détenteurs de chien n'arrivent pas à obtenir l'obéissance de leur animal ou le chien à trop peu d'exercice ou il n'a aucun rappel;
- Le chien est promené avec un véhicule en marche, il court devant ou derrière;
- Cavaliers et chiens: le cavalier est occupé avec son cheval et le chien n'est pas sous son contrôle;
- Non observation du comportement de meute lorsque plusieurs chiens sont ensemble;



- Chiens accompagnant des personnes occupées à pratiquer un sport (raquette à neige, ski de randonnée) dans des zones de repos du gibier;
- Sachets de récupération des crottes jetés dans la nature, crottes laissées dans des endroits inappropriés (cultures agricoles etc.).

La formation du chien de chasse

par Fritz Schluep, Eschert

Président et responsable de la formation des chiens de la *Société des chasseurs du district de Moutier*

Un examen d'*obéissance* réussi est la condition indispensable pour tous les chiens utilisés à la chasse. La formation du chien en vue de l'examen sera basée sur la *conduite à la laisse*, la *dépose du chien*, l'*indifférence aux coups de feu* et le *rappel*.



Fritz Schluep avec Ann des Prés d'Ondine, dit "Ann"
(Chien de rouge de Hanovre, 2005)

Lors de l'examen, la *conduite à la laisse* sera évaluée en forêt composée de vieux arbres et de sous-bois clairsemés. Le détenteur du chien devra modifier l'allure de marche ou s'immobiliser sur ordre du juge: le chien doit également s'immobiliser. Lors du déplacement entre des arbres avec la laisse, le chien ne doit pas gêner son maître et doit passer de lui-même du bon côté des obstacles. Le chien ne devra pas tirer sur la laisse, celle-ci doit pendre librement.

La *dépose du chien* et l'*indifférence aux coups de feu* est également jugée en forêt. Le chasseur dépose le chien librement ou l'attache à un objet fixe (arbre ou sac à dos) au moyen de la laisse. Le chasseur va se déplacer jusqu'à ce que le chien ne puisse plus le voir. Tout se passe dans le plus grand calme, comme pour la chasse à l'approche. Un coup de feu sera tiré après une minute. Également une minute après, le détenteur du chien pourra retourner lentement vers son chien. Pendant toute cette manœuvre, le chien devra rester tranquillement à sa place, sans aboyer, jusqu'au retour du maître. Le chien ne devra pas réagir au coup de feu par un comportement de crainte, de panique ou d'excitation.

Le *rappel*, est évalué dans un terrain ouvert, lorsque que le chien s'est éloigné librement ou qu'il a été déposé à un endroit et qu'il revient sur ordre de son maître.

Cet examen a pour but de promouvoir la formation des chiens de chasse pour la pratique cynégétique mais aussi pour la possession de chiens de chasse comme chiens d'accompagnement. Cette formation, avec ses exigences, ont également un effet indirect mais positif sur la façon dont le public perçoit la chasse et les chasseurs.

Spécialisation du chien de chasse

par Fritz Schluep, Eschert

Président et responsable de la formation des chiens de la *Société des chasseurs du district de Moutier*

Une spécialisation du chien de chasse est exigée par exemple pour la chasse à la sauvagine (canards, etc...). Cette spécialisation, avec son épreuve "**traîne et rapport**", englobe donc la recherche et le rapport de petit gibier blessé ou malade (*épreuve de traîne*) et le rapport de sauvagine (*épreuve de rapport de sauvagine en eau profonde*). Les chiens sont admis à l'examen uniquement s'ils ont réussi le test d'obéissance mentionné ci-avant.

L'épreuve de *traîne* est exécutée à l'aide d'une martre ou d'un renard mort. Les



traînes doivent se faire en forêt. Le départ de la traîne sera marqué par du poil de gibier. Ce dernier sera ensuite traîné avec une longe (ou ficelle) sur une distance d'au moins 300 mètres incluant deux angles. Le gibier sera ensuite déposé au sol à cet endroit. Tout ceci bien entendu hors de la vue du chien. Sur ordre, celui-ci devra rechercher le gibier et le rapporter au maître resté sur place au début de la traîne. L'évaluation se fait sur la façon dont le chien manifeste l'envie de chercher et de rapporter le gibier. Le chien ne passera pas l'examen s'il dévore, enterre ou déchire excessivement le gibier.



Lasco de Waterfan's-Amazing, dit "Lasco"
(Labrador Retriever, 1993 – 2006)

La deuxième épreuve est le *rapport de sauvagine en eau profonde*. Celle-ci sera effectuée en bordure de lac ou dans un cours d'eau à faible courant. Un canard sera jeté dans l'eau de façon à ce que le chien soit amené à nager d'abord sur une surface libre puis couverte (nénuphars, roseaux). Ceci est également effectué hors de la vue du chien. Sur ordre et sans aucune aide, le chien se mettra à l'eau et recherchera le canard lui-même. Il devra rapporter le gibier hors de l'eau jusqu'aux pieds de son maître.

Une autre spécialisation est la "**recherche au sang**". On désignera un tel chien: *chien de sang* ou *chien de rouge*. Le but pour l'utilisation du chien sur des traces de sang, donc la recherche d'un animal blessé (exemples: collision avec voiture, tir manqué) est bien entendu d'abrèger ses souffrances et de récupérer la dépouille ou la venaison. Les chiens sont admis à cet examen uniquement s'ils ont réussi le test d'obéissance. Les épreuves seront effectuées en y déposant, la veille, des gout-

telettes de sang sur une piste de 500 ou 1'000 mètres englobant deux angles. En fin de piste, un objet simulant l'animal blessé ou mort y est déposé. C'est à la longe que le chien sera conduit par son maître pour retrouver la fin de piste.



Lasco de Waterfan's-Amazing, dit "Lasco"
(Labrador Retriever, 1993 – 2006)

Prochain Stamm !

Mercredi 25 mai 2011
20:00 heures

Assemblée générale annuelle

Tractandas

(agenda officiel, voir convocation)

1. PV AG du 26 mai 2010
2. Comptes 2010
3. Démission(s)
4. Admission(s)
5. Nomination(s)
6. Rapport du président
7. Activités 2011 (2012)
8. Cotisations 2011
9. Budget 2011
10. Divers

Résultats du concours

C'est *Marie* (2001) et sa sœur *Charlotte Gerber* (2004) de *Roches* qui ont chacune gagné un bon de 10.- francs à faire valoir dans un *McDonalds* pour avoir été tirées au sort parmi les réponses correctes du concours de l'édition de *Notr'Canard* du mois de mars 2011.

Réponses justes:

A) Lynx, B) Sanglier, C) Chevreuil, D) Lièvre